



Fiche-repère pour les parents et les assistantes maternelles

LA PERIODE D'ADAPTATION

A. INTRODUCTION

Être accueilli par quelqu'un d'autre que son papa ou sa maman est une grande aventure. L'enfant va faire l'expérience de la séparation. Il apprendra à connaître une nouvelle personne qui prendra soin de lui plusieurs heures par jour. Il découvrira d'autres visages, d'autres enfants, d'autres jouets...

Cette aventure sera à la fois enrichissante et source d'inquiétudes, et l'enfant aura besoin d'être accompagné en douceur pour se sentir en confiance face à toutes ces nouveautés !

Son papa et sa maman apprendront à connaître son assistante maternelle et réciproquement. Cette relation de confiance qui va s'instaurer progressivement permettra à l'enfant de prendre ses repères.

L'enfant établira une relation avec son assistante maternelle et il saura qu'il peut « compter sur elle ». Cet attachement sera néanmoins différent de celui qui existe entre ses parents et lui.

B. L'ADAPTATION

L'adaptation est un moment qui favorise la connaissance et permet de créer des liens entre les différents partenaires :

Enfant – Assistante maternelle – Parents

Quel que soit l'âge de l'enfant, il est très sensible. Il a besoin d'être préparé aux changements, sinon il ne comprend pas ce qu'il lui arrive. Cette expérience de séparation est une étape essentielle menant à l'autonomie de l'enfant et elle est également importante pour les parents. C'est la continuité des repères qui va sécuriser l'enfant.

Pour assurer cette continuité, l'assistante maternelle a besoin de connaître l'enfant :

- Ses rythmes de journée (sieste, repas, éveil, jeux, sorties...)
- Ses rituels d'endormissement (doudou, position dans le lit...)
- Ce qui l'aide quand il pleure (position réconfortante, habitudes...)
- Sa personnalité, sa façon d'entrer en relation, ce qu'il aime ou n'aime pas...
- S'il a déjà été confié à quelqu'un ou non ?
- Ses repères olfactifs (doudou, taie d'oreiller ou vêtements imprégnés de l'odeur de maman lui permettront d'être rassuré)
- La manière de lui donner le biberon, de le porter, le changer, le coucher, le faire jouer...
- Quelles sont ses petites habitudes : lorsqu'il est éveillé, comment est-il installé, qu'a-t-il à sa disposition ? Est-il habitué à la musique, aux histoires ?

Les parents auront besoin de connaître le déroulement de la journée de leur enfant chez l’assistante maternelle afin qu’ils puissent se l’imaginer lorsque l’accueil aura débuté.

Pendant la période d’adaptation, les parents peuvent être reçus chez l’assistante maternelle avec l’enfant dans les pièces de vie : celles où il jouera, où il dormira, où il sera changé, où il prendra ses repas.

Ces moments sont l’occasion de faire découvrir à l’assistante maternelle la façon dont les parents s’occupent de leur enfant (ex. donner le biberon, effectuer un change, le calmer...). L’assistante maternelle attend que l’enfant manifeste le désir d’un contact avec elle, puis à son tour elle pourra effectuer ces soins en présence du parent afin de permettre une transition.

Ces échanges demandent une grande disponibilité du parent et de l’assistante maternelle. Ils paraissent cependant essentiels afin de créer une atmosphère assurant le bien être et l’épanouissement de l’enfant. En effet, grâce à une adaptation progressive, la séparation se fera en confiance et en sécurité pour l’enfant : il aura la certitude qu’il peut compter sur quelqu’un en l’absence de ses parents, dans ces lieux devenus familiers, près d’une personne connue et rassurante.

Alors n’hésitez pas à prévoir ensemble le temps nécessaire à chacun pour s’adapter de façon progressive. L’enfant pourra rester une heure, puis progressivement jusqu’à une journée complète chez l’assistante maternelle : une séparation bien préparée sera mieux vécue par l’enfant et son parent, et facilitera l’accueil chez l’assistante maternelle.

Modalités de l’adaptation

La période d’adaptation chez l’assistante maternelle fait partie de la période d’essai. Elle est précisée dans le contrat de travail. Elle peut s’étendre sur 2 à 3 semaines (1 mois maximum) avant la reprise de l’activité professionnelle du parent.

C. LA RELATION PARENTS/ASSISTANTE MATERNELLE

La relation assistante maternelle/parents est une relation de partenaires auprès de l’enfant, et elle est aussi une relation professionnelle employeur/salarié.

Il est important de définir le cadre dans lequel chacun respecte sa place, ses droits et ses devoirs. Le vouvoiement n’empêche pas la convivialité et évite la dérive vers la camaraderie excessive !

Quelques règles pour de bonnes relations...

En tant que professionnelle Petite Enfance, l’assistante maternelle respecte les principes fondamentaux suivants :

- Elle entoure l’enfant qui lui est confié de soins vigilants ; elle soutient son développement et sa recherche d’autonomie, en complémentarité avec les parents.
- Elle respecte l’enfant, sa famille et veille au maintien de bonnes relations avec celle-ci.
- Elle reconnaît et respecte le droit à la différence de chaque individu, qu’il s’agisse de la nationalité, de la culture, de la religion, du mode de vie, du handicap.
- Elle n’impose pas ses valeurs personnelles mais peut suggérer d’autres approches éducatives et d’intégration sociale.
- Elle propose un véritable travail en partenariat avec les parents autour d’un projet éducatif commun qui aille dans le sens du bien-être de l’enfant.

- Elle a le souci de se former, se perfectionner dans sa pratique.
- Elle respecte le secret professionnel.

De leur côté, les parents respectent les principes suivants :

- Les parents entretiennent avec l'assistante maternelle un véritable échange et ont un réel désir de partenariat.
- Ils considèrent l'assistante maternelle comme une véritable professionnelle petite enfance ayant des devoirs mais aussi des droits.
- Ils reconnaissent et respectent le droit à la différence de chaque individu, qu'il s'agisse de la nationalité, de la culture, de la religion, du mode de vie, du handicap.
- Ils respectent l'assistante maternelle et veillent au maintien de bonnes relations avec celle-ci.

Sur le plan éducatif, il est important que l'enfant sente une continuité entre ce qui se vit à la maison et chez l'assistante maternelle :

Il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir ensemble sur les valeurs communes (les limites à poser, les apprentissages, etc.)

Là aussi il est primordial de déterminer les attentes et les limites de chacun et pour préserver une relation de bonne qualité, la place de chacun doit être respectée :

- Les apprentissages sont décidés en concertation et démarrés par les parents.
- Dire rapidement ce qui étonne ou dérange. Ne pas interpréter une parole ou une attitude de façon négative sans être sûr du message émis.
- Exprimer son ressenti
- Prendre le temps de s'écouter

L'un et l'autre doivent respecter les termes du contrat qu'ils ont élaboré et signé ensemble. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du Relais. Elle peut vous proposer une aide à la médiation.

D. BIEN VIVRE SA JOURNEE CHEZ L'ASSISTANTE MATERNELLE

Se séparer

Pour bien vivre la séparation, voici quelques précautions à observer quelque soit l'âge de l'enfant :

- Lui proposer son « doudou » ou tout autre objet qui sera en lien entre la maison et lui.
- Lui parler de sa journée (promenade, repas, relais...), tout cela lui permet de rythmer sa journée chez l'assistante maternelle.
- Lui donner un repère dans le temps concernant le retour du parent (après la sieste, le goûter...)
- Toujours le prévenir du départ du parent : quelque soit l'âge, il est important de dire au revoir à l'enfant même s'il pleure.

Quand la séparation est expliquée, cela permet la construction de la relation de confiance avec l'adulte :

- En proposant à l'assistante maternelle de parler de papa et maman à l'enfant au cours de la journée, ce qui permet symboliquement de les faire vivre dans le cœur de l'enfant. « Maman et papa sont au travail... ils pensent à toi ».
- En symbolisant la séparation par des jeux de type « cache-cache », qui permettront à l'enfant de comprendre que les personnes et les objets continuent d'exister même quand on ne les voit pas.
- En permettant à l'enfant d'exprimer ses émotions. Il a le droit de manifester sa tristesse, sa peur ou sa colère et il a besoin que l'adulte l'accompagne, reconnaisse ce qu'il vit : « tu es triste... » ou « tu es en colère parce que papa est parti... »
- En facilitant la continuité du lien. C'est-à-dire en prenant le temps entre parents/assistante maternelle de « raconter » ce que l'enfant vit avec ses parents ou chez l'assistante maternelle. Cela permet d'établir une continuité dans l'histoire de vie de cet enfant, un peu comme si l'on remettait les pièces du puzzle en place. Ce partage peut se faire par la parole, mais il peut également se faire à l'aide d'un cahier de liaison.

Se retrouver

Pour l'enfant et le parent, se retrouver après une journée de séparation est un moment riche en émotions. Chacun à sa façon anticipe ce moment tant attendu mais qui peut se révéler décevant quand la réaction de l'enfant n'est pas celle espérée.

Par exemple, il arrive parfois que l'enfant pleure le soir, ou se mette en colère, refuse de partir... c'est un moyen pour lui d'évacuer le trop plein d'émotion emmagasiné dans la journée.

Afin d'éviter que l'enfant soit perdu au moment des retrouvailles, ou qu'il ne joue de la situation, les parents et l'assistante maternelle se seront au préalable mis d'accord sur qui prend la responsabilité de l'enfant au moment du départ de l'assistante maternelle.

Il est important de verbaliser ce que vit l'enfant à ce moment-là. Un espace temps peut être nécessaire pour laisser s'apaiser les émotions de l'enfant. Ce temps doit être limité.